



Le 23 février 2016

Projet de loi sur le travail : Tout bénéf pour le Medef !

La CGT 66 s'insurge fermement contre l'avant-projet de loi dit sur la négociation collective, le travail et l'emploi.

Malgré deux lois régressives, la loi Rebsamen et la loi Macron, le gouvernement continue de répondre favorablement à un Medef insatiable. La loi de 2008 sur la représentativité avait pourtant vocation à instaurer une réelle démocratie dans l'entreprise, par l'expression de tous les salariés. Le gouvernement vient de rendre public l'avant-projet de loi visant à « instituer de nouvelles libertés et protections pour les entreprises et les actifs ». Ce texte offre en effet une liberté totale au patronat, mais constituerait s'il était adopté un recul historique des droits pour les salariés. 53 articles, 7 titres, 131 pages où tout y passe, où tout est cassé :

- à la protection des salariés c'est désormais la prise en compte des intérêts financiers du patronat et des actionnaires qui sera privilégié ;
 - les « 35 heures » seront rendues obsolètes : non seulement les heures supplémentaires ne seront pratiquement plus payées, mais le temps de travail pourra aussi être modulé sans aucune contrepartie salariale ! ;
 - la primauté sera donnée à l'accord d'entreprise permettant la remise en cause des garanties fixées par la loi et les conventions collectives de branche ;
 - la mise en oeuvre du « référendum – chantage » d'entreprise pour faire accepter des accords minoritaires régressifs, en lieu et place de la consultation des salariés à partir de leurs revendications et de leurs exigences ;
 - le plafonnement des indemnités prud'homales dues en cas de licenciement abusif à des niveaux particulièrement bas, au détriment du principe de la réparation intégrale du préjudice et instaurant ainsi une « autorisation de licencier sans motif » ;
 - l'élargissement de la définition du licenciement économique facilitant la rupture du contrat même si l'entreprise ou le groupe ne connaît pas de difficultés économiques sérieuses ou déguise des baisses d'activité ;
 - l'élargissement des forfaits-jours décidés unilatéralement par l'employeur ;
- La future réforme du droit du travail instaure de fait la course au moins disant social pour les entreprises et un salariat low cost. Elle est sous-tendue par l'idée que les protections sociales accordées aux salariés seraient la cause du chômage ! Depuis quand la déréglementation favorise-t-elle l'emploi ?

Pour la CGT, Il est tout au contraire nécessaire de fortifier le code du travail pour lutter contre l'explosion de la précarité et la dégradation de la vie au travail. Pour cela, nous proposons la prise en compte de droits

nouveaux pour répondre aux défis du XXIe siècle et non le retour dans le passé.

Les dizaines de milliards de cadeaux fiscaux et d'exonération donnés au patronat depuis des années n'ont créé aucun emploi.

Dans notre département où la précarité est la règle, où près de 17% de privé-es d'emploi sont dans le désarroi, ces reculs annoncés sont en déconnexions avec la réalité de terrain, de nos territoires.

Le mépris affiché par le gouvernement et de son premier ministre comme quoi les salarié-es ne comprennent rien démontre bien ce retour au XIXe siècle, non pas des citoyen-nes mais bien de ce gouvernement qui s'oppose au salariat. Alors même que nous sommes à la date anniversaire de 1936 où nos acquis sociaux, comme les congés payés ont été gagnés de haute lutte !

Qui doute encore que la lutte de classe n'existe plus ! Nous sommes toujours et encore dans ce rapport de force de choix de société !

Il y a besoin d'une réaction forte et unitaire du monde du travail, salariés, précaires, privés d'emplois.

La CGT s'engage à travailler à cela de manière urgente !

La CGT 66 appelle massivement à signer la pétition qui à déjà recueilli plus 330 000 signatures :

<https://www.change.org/p/loi-travail-non-merci-myriamelkhomri-loitraitailnonmerci>